

Garantie

Nous garantissons que les produits Pelikan sont entièrement compatibles avec les exigences respectives des appareils concernés (imprimantes, photocopieuses, télécopieurs et machines à écrire), et qu'ils sont en mesure d'en garantir le parfait fonctionnement.

Au cas où le produit acheté présenterait un vice, la présente garantie vous donnera droit, dans les limites du délai de garantie, à un produit de Pelikan en parfait état de fonctionnement.

Dans le cas fort peu probable où l'un de nos produits causerait des dommages à l'appareil malgré une utilisation conforme, Pelikan vous rembourserait bien entendu le dommage subi conformément aux textes en vigueur.

Le délai de garantie est de trois ans pour toute la gamme de consommables informatiques Pelikan, à compter de la date d'achat.

Pour faire valoir la garantie, veuillez renvoyer le produit défectueux à l'adresse indiquée ci-dessous. Nous vous ferons alors parvenir gratuitement un produit neuf.

En cas d'endommagement de votre matériel, veuillez nous exposer les faits et préciser le nom du produit Pelikan utilisé et de l'appareil en question.

N.B. En principe, l'utilisation des produits Pelikan n'affecte pas la garantie légale des constructeurs d'imprimantes. Ne vous laissez pas influencer si l'on refuse de reconnaître vos droits sous prétexte que vous n'avez pas utilisé des produits originaux.

